



**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

**Règlement n° 2025-1051** intitulé « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d’urbanisme, notamment des règlements suivants : zonage (2022-1009), PIIA (2022-1014), dérogations mineures (2009-854), et permis et certificats (2022-1013) »;

**Règlement n° 2025-1052** intitulé « Règlement de concordance numéro 2025-1052 modifiant le plan d’urbanisme durable 2022-1015, le règlement de lotissement 2022-1010 et le règlement de zonage 2022-1009 afin de se conformer au règlement numéro 254 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Roussillon »;

**Règlement n° 2026-1056** intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégories d’immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l’année 2026.».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2<sup>ième</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : [direction.greffre@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.greffre@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2026

  
Denis Ferland, avocat  
Greffier